



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le **26 NOV. 2020**

Monsieur le Maire,

Par délibération du 29 juin dernier, la commune de Camon a décidé de réviser son règlement local de publicité.

Dans ce cadre, je vous adresse à la fois un porter à connaissance et une note des services de l'État qui identifient, en lien avec l'affichage publicitaire, les enjeux sur la commune en matière de protection des sites, des paysages, du patrimoine architectural et urbain, du cadre de vie.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme sont à votre disposition pour vous accompagner dans la révision du règlement local de publicité de la commune de Camon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de toute ma considération.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale

Myriam GARCIA

Monsieur Jean-Claude RENAUX
Maire de Camon
Place du Général Leclerc
80 450 CAMON

35, rue de la Vallée
80000 AMIENS
Service environnement et littoral
Dossier suivi par Isabella USZYNSKI
Tél : 03 64 57 24 00
Mél : isabella.uszynski@somme.gouv.fr